



Encore combien de mélanomes avant d'agir ?

Déposée le 23 septembre 2009, ma motion 925 "Solarium self-service : attention danger !" a été acceptée par le Parlement 4 mois plus tard. En juillet précédent le dépôt de la motion, l'OMS venait de classer les appareils de bronzage UV dans le groupe "cancérogène pour l'homme".

Dernièrement, une étude publiée par l'Office fédéral de la santé publique montre que près d'une Suissesse sur deux et un Suisse sur quatre ont déjà utilisé un solarium. Et, plus problématique, près d'un dixième s'expose régulièrement dans ce genre d'appareils, notamment les jeunes.

Chaque année, la Suisse dénombre 22 nouveaux cas de mélanomes de la peau pour 100'000 habitants, ce qui nous vaut la première place du podium d'une liste de 40 pays européens.

Chez les jeunes adultes, le mélanome est le type de cancer le plus fréquent. On soupçonne très fortement une forte exposition aux UV durant les loisirs et particulièrement l'utilisation répétée des solariums, par exemple lors des périodes de grisaille et de froid.

Lors de la journée nationale du cancer de la peau, le 9 mai dernier, de nombreux spécialistes ont rappelé les dangers des expositions aux UV qui attaquent les couches profondes de la peau et causent des dégâts.

Au vu de ce qui précède, nous adressons au Gouvernement les questions suivantes :

- 1) S'attaquer à la première cause de cancer chez les jeunes avec les mesures simples que demandait la motion 925, n'est-ce pas une priorité du Gouvernement ?**
- 2) Le Gouvernement ne se soucie-t-il pas de la protection des mineurs face aux expositions UV sans contrôle dans les solariums self-service ?**
- 3) Où en est le traitement de la motion 925, au vu du délai de réalisation qui est déjà bien entamé ?**

Nous remercions le Gouvernement pour ses réponses.

Delémont, le 25 mai 2011

Pour le groupe UDC


Damien Lachat

